

1,300. Les décès, dans le malheureux pays inondé, dépassent d'un tiers les naissances. M. Puvis pense que pour rappeler la prospérité dans l'arrondissement de Trévoux, il faut opérer le dessèchement des étangs ; mais il ne le croit possible que d'une manière lente et progressive. Il s'élève contre la loi de 1793, qui les supprimait tous simultanément, sans discernement et sans calcul, et privait d'un seul coup l'agriculture de tout le revenu des étangs. Elle était imprévoyante et oppressive. Le savant auteur invoque l'emploi de la chaux combiné aux engrais, pour fertiliser le sol ; il conclut en appelant *meurtrier*, l'assolement au moyen des eaux et en demandant une loi qui fasse rentrer les étangs dans le droit commun, loi sage, dont il esquisse les principales dispositions. Il est persuadé que la Dombes, redevenue plus salubre, appellerait et garderait un grand nombre de colons, et que le produit net, actuel de l'hectare, de 8 à 10 francs, s'élèverait à 25 et 30.

M. GUICHARD. M. Guichard n'a pas écrit beaucoup ; mais la part qu'il a prise aux débats est vive, hardie, courageuse. Dans les discussions animées de la société d'Agriculture de Trévoux, il a développé les avantages de la suppression des étangs, sous le rapport des produits et de la valeur des terres, comme sous celui de la santé publique. Il a cherché à démontrer que, la couche argileuse, compacte, qui recouvre le pays d'étangs, était susceptible de se changer en terre végétale, friable et perméable, par l'effet d'un défoncement profond, croisé, soutenu et accompagné d'amendements nécessaires (Procès-verbal de la séance du 3 novembre 1836, de la société d'Agriculture). — Mémoire inséré dans le n° 5 du Bulletin. (1)

(1) Il est hors de doute qu'en labourant profondément, en exposant l'argile à l'insolation, en soumettant cette base au chaulage, à l'écobuage, aux engrais, l'on obtiendrait, à la longue, un *humus* ou terre végétale susceptible d'une grande fertilité ; mais il n'y a que le grand propriétaire qui puisse sacrifier ainsi dix années de produits établis, dans l'espoir de changer un sol et d'y recueillir plus tard le fruit de ses sacrifices.